COLLECTE DES ENCOMBRANTS

QUOI METTRE OU NE PAS METTRE

RIGIDBNY
Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet-Yamaska

SOYEZ PRÊTS!

La collecte porte-à-porte des encombrants est l'un des services à la population qui permet de se départir de divers rebuts plus volumineux. Actuellement, ce service est offert quatre (4) fois par année et vise spécifiquement certaines catégories d'articles. De plus, il est important de mentionner que préalablement à la collecte, certaines consignes doivent être respectées. Visant à vous assurer une collecte des encombrants réussie, nous vous invitons à prendre connaissance de la présente documentation laquelle pourrait vous éviter bien des soucis.

En cas de besoin:

- contactez-nous au **819-294-2999**
- visitez notre site web au **www.rigidbny.com**
- aimez notre page **Facebook/bac bleu**

4
COLLECTES X ANNÉE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La collecte des encombrants se tiendra le même jour que votre collecte des ordures ou des matières recyclables, mais dans les 2 cas, elle s'effectue à partir d'un camion différent. Assurez-vous que vos encombrants soient positionnés à côté de votre bac et non devant, de sorte à permettre le vidange du bac.
- Gardez à l'esprit que le temps de transfert dans le camion doit être court et que le matériel doit pouvoir être chargé par deux (2) hommes. Les articles trop lourds ne seront pas collectés.
- Les articles disposés dans une remorque ou dans une boîte de camionnette ne seront pas ramassés.
- Pour vous départir d'un tapis, celui-ci doit être roulé, attaché et ne pas être plus long que 3 mètres.
- Rappelez-vous que certaines matières ne sont pas acceptées à cette collecte. Consultez les pages 4-5-6 pour être bien informé au préalable de la collecte relativement aux matières refusées.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

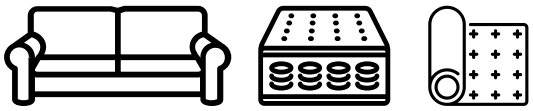

Meubles rembourrés et de bois

- Divan, sofa, causeuse, fauteuil, pouf et tabouret
- Mobilier de chambre et de cuisine
- Matelas et sommier
- Tapis décoratif et domiciliaire

Électroménagers non réfrigérants

- Poêle, four et cuisinière
- Lave-vaisselle
- Laveuse et Sécheuse
- Petits appareils électroménagers (micro-onde, grille-pain, cafetière, etc.)

IMPORTANT: Lorsque cela est possible, les petits appareils électroménagers doivent être déposés dans le bac d'ordures.

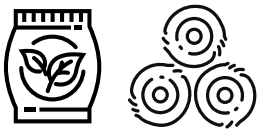

Résidus verts

- Branches
- Sacs de feuilles
- Plastique agricole

Meubles de jardin et d'extérieur

- Ensemble de patio
- Module de jeu pour enfants en plastique
- Structure d'abri d'auto
- Structure de piscine hors terre, pompe et filtreur

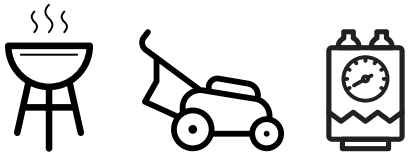

Gros articles métalliques

- BBQ
- Réservoir d'eau chaude ou d'huile
- Tondeuse

IMPORTANT:
Un réservoir doit être vide de son contenu, non-contaminé et d'une capacité maximale de 250 gallons.

CONSIGNES

- Par respect pour le voisinage, et en raison que certains articles peuvent se gorger d'eau ou être dissimulés par la neige, nous vous sensibilisons à l'importance de sortir les gros rebuts uniquement la veille de la collecte. Ainsi vous contribuez à ce que votre milieu demeure propre en plus d'alléger le poids à être levé par les collecteurs... **tout le monde est heureux!**

- Advenant que des articles soient mis en vente sur votre terrain, il est important que ceux-ci soient bien identifiés comme tels de sorte qu'ils ne soient pas collectés.

LES MATIÈRES REFUSÉES

MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES
Le recyclage optimal de ces produits est pris en charge par l'organisme Arpe-Québec. Cet organisme coordonne toutes les activités nécessaires afin que les composantes de ces appareils soient ramenées sous la forme de matières premières. Ce programme prévoit aussi une ristourne aux points de dépôt, lesquels " dans le cas des écocentres municipaux" contribuent à financer une partie des services municipaux.

Quelques appareils refusés: écran d'ordinateur, tour d'ordinateur, imprimante, scanneur, fax, système de son, téléviseur, etc.

PNEUS
Les pneus automobiles sont pris en charge par le ***programme des pneus hors d'usage,*** lequel programme s'occupera de les collecter et d'assurer leur valorisation dans les règles de l'art. Pour vous départir de vos pneus usés, rien de plus simple! Il suffit de les confier à votre concessionnaire automobile, détaillant de pneus ou à votre garagiste et ce ***tout à fait gratuitement***. Notez qu'il est aussi possible d'en disposer dans certains de nos écocentres. Visitez le www.rigidbny.com pour les découvrir.

PSSST! En générale, les pièces d'auto ne sont pas acceptées, ex: pare-chocs, batterie, siège d'auto, freins, moteurs. Ces articles doivent être dirigés vers un recycleur automobile.

APPAREILS RÉFRIGÉRANTS
Les appareils réfrigérants contiennent des gaz qui contribuent au réchauffement climatique et à la détérioration de la couche d'ozone. Pour vous en départir adéquatement, vous devez les apporter à l'un de nos écocentres afin que nous les acheminions vers un recycleur accrédité.

Quelques appareils refusés: air climatisé, congélateur, réfrigérateur, déshumidificateur, thermopompe, machine à eau, etc.

LES MATIÈRES REFUSÉES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les RDD ne doivent jamais être disposés avec les ordures ou les encombrants. Ces produits sont susceptibles d'occasionner de gros problèmes s'ils sont compressés ou s'ils sont mélangés avec d'autres matières ou liquides (incendies, émanations, explosions, etc.). C'est en étant informé de ces problématiques que tous comprennent qu'il est important de les apporter dans les lieux prévus à cet effet.

Quelques exemples de RDD: chlore de piscine, algicide, herbicide, pesticide, produit nettoyant ménager, diluant à peinture, etc.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants. Pour en disposer, il est nécessaire de les apporter à votre écocentre afin qu'ils puissent être acheminés vers un centre de tri pour matériaux de construction.

Quelques exemples de matières refusées:

- Armoires de cuisine et comptoir
- Bains, douche, toilette, lavabos
- Bois de charpente et gypse
- Béton, brique, pierre, roche
- Bois, brique, gypse
- Etc.

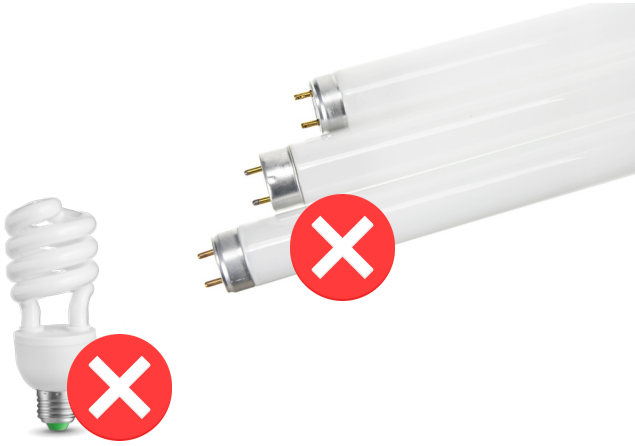

AMPOULE FLUOCOMPACTE ET TUBE FLUORESCENT

Sur le territoire de la RIGIDBNY, les ampoules fluocompactes doivent être apportées aux écocentres en raison que celles-ci contiennent du mercure. Nos équipes se chargeront de les confier à l'organisme Laurentide Re/source visant à assurer leur recyclage.

LES MATIÈRES REFUSÉES

BOÎTE DE CARTON
Quoique cela soit fort malheureux, il arrive encore trop fréquemment que des boîtes de carton se retrouvent dans les déchets. Puisque celles-ci sont recyclables, elles ne seront pas collectées.

Pour en disposer adéquatement:

- Les défaire et les mettre dans votre bac de recyclage.
  PSSST! Avec un exacto cela ne vous prendra que quelques minutes.
- Les apporter à l'écocentre Nicolet (1061 rue Monseigneur-Gravel) puisqu'un conteneur dédié au carton est à votre disposition.

LE SAVIEZ-VOUS?

Pendant la période des déménagements, il est possible de les disposer à côté de votre bac de recyclage afin qu'elles soient ramassées lors de la collecte régulière des matières recyclables. Préalablement à la collecte: défaire les boîtes et les imbriquer les unes dans les autres ou les défaire, les plier puis les attacher ensemble.

Contactez annuellement la Régie pour connaître les dates exactes de ce service.

NOS ÉCOCENTRES VOUS ATTENDENT!

ÉCOCENTRE NICOLET
Adresse:
1061, Monseigneur-Gravel

Horaire:
Mardi et Mercredi : 13h à 17h
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h

ÉCOCENTRE BÉCANCOUR
Adresse:
18055, rue Gauthier
(secteur Saint-Grégoire)

Horaire:
Mardi et Mercredi : 13h à 17h
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h

Actuellement, votre Régie travaille à standardiser les matières acceptées sur chacun de ses sites. Visant à vous éviter de fâcheuses situations, nous vous invitons à consulter notre site web au **www.rigidbny.com.**

ÉCOCENTRE SAINT-LÉONARD-D'ASTON
Adresse:
444, de l'Exposition

Horaire:
Mercredi et Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 16h

ÉCOCENTRE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS
Adresse:
163, route 218

Horaire:
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h

ÉCOCENTRE SAINTE-EULALIE
Adresse:
759, des Bouleaux

Horaire:
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h

ÉCOCENTRE MANSEAU
Adresse:
Au bout de la rue Sainte-Marie

Horaire:
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h

ÉCOCENTRE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL
Adresse:
1471, Rang Saint-Pierre

Horaire:
Jeudi: 13h à 19h
Vendredi et Samedi: 9h à 15h